

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 20 (1891) |
| Heft: | 3 |
| Rubrik: | Avis |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A V I S

DÉPOT CENTRAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

La livraison de janvier est maintenant terminée. Nous prions les instituteurs de ne pas trop tarder à nous faire parvenir leurs bulletins de commande du mois d'avril. Que ceux qui sont dépourvus de matériel se hâtent. Il nous est facile de satisfaire immédiatement aux demandes qui nous arrivent alors que le bureau n'est pas encombré. Lorsque nous recevons 10 ou 15 bulletins chaque jour, nous sommes forcément obligés de faire attendre quelque temps ceux qui n'ont pas su nous les adresser à temps. Nous prions les membres du corps enseignant de bien s'assurer de ce dont ils auront besoin pour le semestre d'été. Après celle-ci, la prochaine livraison n'aura lieu qu'en automne. Notre règlement prévoit trois livraisons annuelles : celle d'octobre, de janvier et d'avril. Nous tenons cependant à prévenir les membres du corps enseignant que nous sommes constamment à leur disposition. Le Dépôt central n'a pas été seulement institué pour fournir à l'école un matériel excellent et à un prix exceptionnellement réduit, mais aussi pour que le maître puisse en tout temps et sans déplacement se procurer ce qui lui est nécessaire dans son enseignement. L'instituteur peut déposer à la poste une lettre officielle à notre adresse et quelques jours après il reçoit à domicile ce qu'il nous a demandé. C'est là un des grands avantages de l'institution de notre bureau. On comprendra cependant que cette manière de procéder nous donne un surcroît d'écritures considérable. C'est pourquoi nous invitons les maîtres à nous demander le plus possible leur matériel dans les commandes périodiques prévues par le règlement. L'instituteur qui dirige une école depuis quelque temps sait parfaitement ce qui peut lui être nécessaire d'une livraison à la suivante.

Nous avons déjà annoncé que quelques petits changements ont été apportés à notre prix courant. Ces changements sont devenus nécessaires par suite de la hausse de la part de nos fournisseurs sur quelques-uns de nos articles. Dernièrement encore, la maison qui nous fournit les crayons d'ardoise nous avisait, à la suite d'une commande, qu'elle ne pouvait plus nous les livrer aux mêmes conditions que précédemment.

A cette époque, la température est favorable pour se procurer l'encre dont les élèves ont besoin. Notre prédécesseur l'a déjà publié plus d'une fois : l'instituteur doit envoyer directement et franco sa bonbonne à M. Lutzelberger, fabricant, à Austersihl (Zurich). Il a soin d'indiquer l'école expéditrice et nous prévient de cet envoi.

L. GREMAUD.

